

## Protocole national de coopération

### Consultation de santé sexuelle par l'infirmier(e) (ère) en Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) et Centre de santé sexuelle, en lieu et place du médecin

Le protocole de coopération par délégation de tâche « Consultation de santé sexuelle par les IDE en CeGIDD, CPEF et centre de santé sexuelle, en lieu et place du médecin » a été publié en 2021 :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044294447>

- [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/protocole\\_national\\_medecins\\_ide\\_cegidd\\_2021.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_national_medecins_ide_cegidd_2021.pdf)).

Ce nouveau protocole vise à améliorer l'accessibilité et le fonctionnement des CEGIDD, CPEF et Centres de santé sexuelle. Il représente une évolution importante dans l'offre de soins en santé sexuelle.

Il concerne les usager.e.s âgé.e.s  $\geq 18$  ans, asymptomatiques, et ayant donné leur consentement.

Il y est prévu un ensemble fini d'actes dérogatoires, au nombre de 10, non inscrits dans les missions initiales des IDE. Chaque CeGIDD, CPEF, centre de santé sexuelle peut choisir tout ou partie des actes dérogatoires, ce qui impacte sur le contenu et la durée de la formation : 60h pour l'ensemble des 10 dérogations).

Un ensemble de 15 annexes est disponible, avec des modèles types d'ordonnances et des arbres décisionnels.

Le protocole est nominatif (il nécessite le nom du médecin délégant et le nom de l'IDE délégué.e) et sur la base du volontariat.

La demande d'autorisation auprès de l'ARS pour la mise en œuvre de ce protocole en CeGIDD nécessite pour les IDE délégué.e.s une formation préalable, théorique et par compagnonnage (détails dans l'annexe 13 du protocole).

En ce qui concerne la partie théorique de la formation et avec l'accord de l'ARS PACA, pour les CeGIDD :

- Les IDE ayant 3 ans d'ancienneté en CeGIDD et qui ont suivi les formations du COREVIH PACA Ouest Corse peuvent le faire valoir pour le dépôt du dossier du protocole de coopération.
- Les formations du COREVIH POC à venir sont également validantes pour le dépôt du dossier du protocole ; le calendrier des formations est disponible sur le site internet du COREVIH et diffusé par mail.
- Le COREVIH POC ne couvrant pas l'ensemble des champs nécessaires au protocole, un partenariat avec le CRES PACA a été mis en place pour les parties contraception et vaccination.
- Pour l'ensemble des thématiques, les CeGIDD peuvent par ailleurs faire appel aux partenaires et organismes de formation de leur choix.

---

### *Actes dérogatoires prévus dans le protocole*

---

1. Prescription des tests de dépistage et/ou examens biologiques VIH, VHB, VHC, VHA), autres IST les plus fréquentes, réalisation de prélèvements non sanglants effectués au niveau des téguments ou muqueuses directement accessibles (ex : pharyngé).
2. Réalisation des TROD IST, remise des résultats TROD positif, douteux, négatif.
3. Remise des résultats de sérologie et PCR négatifs.
4. Prescription du bilan biologique pour la consultation médicale de primo-prescription de PrEP, suivi de l'usager asymptomatique sous PrEP avec résultats biologiques normaux, dont renouvellement des prescriptions de PrEP et des analyses biologiques.

5. Évaluation de l'exposition à un AES, remise du kit de démarrage de TPE, suivi de l'utilisateur mis ou non sous TPE avec résultats biologiques normaux, dont renouvellement des prescriptions de TPE et des analyses biologiques.
6. Réalisation de dépistage par TROD, remise des résultats TROD positif et négatif lors d'actions hors les murs.
7. Prescription de préservatifs remboursés.
8. Prescription et délivrance de contraception d'urgence.
9. Pose et retrait d'implants contraceptifs, sur prescription médicale.
10. Prescription de vaccination VHB, VHA, HPV, selon le calendrier vaccinal en vigueur.

### **Prérequis**

Qualification (diplôme) et expérience professionnelle (durée et lieu d'expérience) des délégué.e.s : expérience de 3 ans comme IDE dont au moins une année dans un CeGIDD et/ou CPEF et/ou centre de santé sexuelle.

---

### *Cadre général de la formation*

---

La formation théorique et pratique est réalisée par un professionnel de santé spécialiste du sujet (gynécologue, sage-femme, infectiologue, ...) notamment pour ce qui concerne les implants, la contraception, et l'infectiologie.

#### **1/ Formation théorique :**

- Nombre d'heures : minimum de 60 heures.
- Diplôme universitaire (DU) santé sexuelle ou DU sexualité, contraception et IVG, ou équivalent dispensé par tout autre organisme pouvant réaliser ces formations dans le cadre de la formation professionnelle continue ou autre cadre.
- Compétences à acquérir en rapport avec les actes et activités délégués : les compétences à acquérir font l'objet du programme de formation en Annexe 13.
- Modalités de validation : présentation DU ou équivalent ; attestation de formation interne délivrée par le formateur à la suite d'un examen des connaissances (ex : 95% de bonnes réponses au quiz de fin de formation théorique).

#### **2/ Formation pratique**

- Nombre d'heures : 38 heures.
- Modalités de la formation pratique par compagnonnage :
  - Assister à 50 consultations en binôme avec le médecin déléguant sur l'entretien, la prescription, l'interprétation et la remise des résultats sur les différents types de situations : prescription des tests de dépistage et examens biologiques, interprétation et remise de résultats, prescription de vaccins et de contraceptifs, suivi de PrEP et de TPE...
  - ET effectuer 25 consultations sous la supervision du médecin déléguant.
- Modalités de validation : le médecin formateur évalue l'acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre du protocole.
  - L'ensemble des compétences doivent être acquises pour que l'IDE puisse adhérer au protocole.
  - La modalité de validation est laissée à l'appréciation du déléguant.
  - Réalisation effective des heures des consultations en binôme.
  - 90% des consultations en supervision se sont déroulées sans besoin d'intervention du superviseur.
  - Réalisation avec succès de la pose de 5 implants et le retrait de 10 implants.

### 3/ Modalités de maintien des compétences et de formation continue

- Retour d'expériences avec analyses et évaluations des pratiques professionnelles, réunions pluridisciplinaires : rythme hebdomadaire les 6 premiers mois, puis mensuel les 6 mois suivants, puis trimestriel par la suite.
- Formation continue des délégué.e.s par les délégant.e.s.
- Réalisation minimale de 20 consultations infirmières par mois.
- Pour les implants : réalisation minimale de 6 actes par an.

---

#### *Objectifs de la formation*

---

Compte tenu des enjeux que représentent le dépistage tardif et le nombre de personnes ignorant leur infection à VIH, des recommandations nationales sur les stratégies de dépistage ont été énoncées dans le rapport de la HAS de mars 2017. Celles-ci prônent des stratégies plus volontaristes et ciblées et une mobilisation accrue des professionnels de santé. Les IDE des structures auxquelles s'adresse la formation sont des relais essentiels d'information et de pédagogie sur les démarches de prévention et de dépistage.

1. Développer et renforcer des compétences méthodologiques dans la conduite d'entretien et l'accompagnement des personnes.
2. S'approprier des outils d'évaluation décisionnelle en vue de la proposition de dépistage et de la détermination des tests de dépistage à réaliser.
3. Savoir évaluer les différentes prises de risque afin d'adapter au mieux le dépistage et les conseils préventifs personnalisés.
4. Connaître les outils d'information, de prévention, de réduction des risques et de contraception.
5. Connaître les bases de l'histoire naturelle du VIH, des hépatites virales et des IST : information, prévention, dépistage, modes de transmission, risques de contamination, diagnostics, fenêtres sérologiques, bases de traitements...
6. Connaître la conduite à tenir en cas d'exposition sexuelle récente (moins de 48h) et assurer l'orientation des patients dans le cadre de la prise du traitement post-exposition et/ou d'une contraception d'urgence.
7. Connaître la consommation des produits, notamment dans un contexte sexuel (Chemsex).
8. Connaître la PrEP et le TPE (principes, traitements, suivis, effets indésirables) et savoir renouveler les prescriptions.
9. Connaître les différents outils de dépistage, les types de prélèvements et savoir interpréter les résultats de dépistage et de suivi biologique de la PrEP et du TPE.
10. Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence (ex : malaise, allergie post-vaccinale, choc anaphylactique).
11. Connaître le calendrier vaccinal en cours et le carnet de vaccination.
12. Prescrire les vaccins VHA, VHB, HPV et connaître leurs indications et contre-indications et leurs effets indésirables.
13. Prescrire la contraception d'urgence, et connaître leurs indications et contre-indications.
14. Savoir poser et retirer les implants contraceptifs.
15. Évaluer le rapport de l'utilisateur au système de soins (suivi gynécologique, contraception, consultation proctologique, etc.) et orienter vers les personnes compétentes si nécessaire.
16. Permettre à l'IDE de se former à l'annonce d'un résultat de test.
17. Savoir orienter la personne ayant eu un résultat positif vers une structure de prise en charge spécialisée et/ou complémentaire (psy,...) en s'assurant de la faisabilité de celle-ci.
18. Sensibiliser l'IDE sur les problèmes psycho-sociaux auxquels peut être confrontée une personne découvrant sa positivité à un test.

19. Sensibiliser l'IDE à l'ambivalence vis-à-vis des désirs de grossesse (ou pas) et des conséquences de cette ambivalence sur les pratiques contraceptives.
  20. Améliorer les partenariats avec les acteurs locaux de prévention notamment associatifs pour mieux atteindre les populations vulnérables.
  21. Connaître les procédures de déclaration du VIH.
  22. Connaître les procédures de déclaration des événements indésirables graves.
- 

## *Contenu de la formation théorique*

---

### **1/ Réalisation d'un entretien**

- Le counseling pré-test : interroger la personne sur sa démarche de test, l'aider à identifier son niveau d'exposition à un ou plusieurs risques ainsi que de leurs contextes, évaluer avec il/elle son degré d'exposition au risque VIH, hépatites virales et autres IST, l'aider à faire le point sur les stratégies de prévention qu'il/elle a déjà utilisées, réaliser avec il/elle une évaluation globale de sa santé sexuelle (contraception le cas échéant, violences et discriminations sexuelles...), le/la préparer au prochain rendez-vous de remise de résultats.
- Le counseling post-test :
  - Objectifs en cas de résultats négatifs : vérifier la compréhension des résultats, envisager avec la personne les moyens qu'il/elle compte utiliser pour rester séronégative, reprendre ce qui a été vu avec il/elle lors de l'entretien pré-test, l'aider à concevoir un plan individuel de réduction des risques dans l'objectif d'une amélioration globale de sa santé sexuelle, l'informer sur les réseaux et associations existants dans le champ de la prévention.
  - Objectifs en cas de résultats positifs (ex : TROD) : laisser à la personne le temps d'exprimer ses émotions, s'assurer qu'il/elle a compris les résultats, évaluer ses besoins immédiats, évaluer ce qui l'inquiète le plus, envisager avec il/elle toutes les ressources dont il/elle dispose pour faire face à la situation, mettre à disposition les ressources du réseau mis en place par le CeGIDD.
  - Orienter et/ou accompagner les personnes vers les structures ad hoc, le cas échéant.

### **2/ IST Syphilis, chlamydiae, lymphogranulomatose vénérienne (LVG), gonocoque**

Epidémiologie, signes cliniques, public cible, tests sanguins/urinaires/pharyngés/autres à réaliser, interprétation des résultats, traitements, suivi biologique, consultations de contrôle post traitement, prévention, vaccin HPV.

### **3/ Hépatites A, B et C**

Public cible, rappel sur les sérologies et les TROD, interprétation des résultats, mode de contamination, risques de transmission, réduction des risques, signes cliniques, risque de passage à la chronicité, base des traitements, vaccin VHB.

### **4/ VIH**

Epidémiologie, tests de dépistage (sérologie, TROD, autotest), interprétation des résultats, rappels sur l'infection (modes de contamination, signes cliniques, notions de charge virale, CD4, pathologies opportunistes, traitements et suivi), prévention combinée : Préservatif, TPE, Traitement as prevention (TAsP), PrEP.

### **5/ Vaccination**

Lecture et interprétation du carnet vaccinal et des sérologies pré-vaccination. Public cible pour chaque vaccin et schéma vaccinal : VHB, VHA, HPV. Contre-indications à la vaccination, conduite à tenir si choc anaphylactique ou malaise vagal.

### **6/ Contraception**

Contraception classique : contraception orale, implant, dispositif intra-utérin, préservatifs...

Contraceptions d'urgence disponibles : indications, contre-indications, délai d'administration et suivi.

### **7/ Modalités déclarations EIAS et EIAG**

### **8/ Maladies à déclaration obligatoire (MDO)**